

Mairie  
De  
SAINT LAGER BRESSAC  
07210

Tél. / Fax 04 75 65 13 02  
mairie.saintlagerbressac@wanadoo.fr

### **Information concernant la Garderie de SAINT-LAGER-BRESSAC**

**Cette deuxième garderie intercommunale admet les élèves des trois communes du RPI ;  
vous avez la possibilité d'utiliser celle de votre choix.**

**HORAIRES :**           Le matin à partir de 7 h 30 jusqu'à 8 h 30,  
                          Le soir à partir de 16 h 00 jusqu'à 18 h 30.  
                          Le mercredi de 11h30 à 12h30

#### **FONCTIONNEMENT :**

**Cette garderie est située dans la salle de droite au rez de chaussée de cette école,** sous la surveillance du personnel communal : Mmes VEYRAC Marylène et LALANNE Annie.

Si vous désirez utiliser le service de la garderie périscolaire, l'inscription de votre enfant est obligatoire. Il est indispensable de compléter un bulletin d'inscription et le remettre au personnel de surveillance. Les tickets de garderie s'achètent à l'avance ou au plus tard le jour même auprès de la mairie de votre choix : St Bauzile, Saint Lager Bressac ou Saint Vincent de Barrès.

#### **Les horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie de SAINT-LAGER-BRESSAC sont :**

**du lundi/mardi/jeudi/vendredi de 13 h 30 à 17 h 00 et le mercredi de 8 h 30 à 12 h 30.**

Ces tickets sont vendus à l'unité, il n'y a pas de quantité minimum.

Le ticket est remis le matin à la personne chargée de la garderie périscolaire. ***Nous vous remercions de bien vouloir inscrire dessus le nom de l'enfant, ainsi que la date du jour d'utilisation.***

Toute modification de décision en cours de journée, ne pourra être prise en compte, sauf en cas de force majeure.

***Nous nous permettons d'insister sur le respect des horaires de garderie, les enfants non pris en charge par leurs parents à partir de 16 h 00 sont considérés comme restant à la garderie périscolaire.***

***De même, les parents doivent venir chercher leurs enfants au plus tard à 18 h 30.***

#### **TARIF :**

Garderie du matin :	1 €
Garderie du soir :	1 €

Ces tarifs s'entendent forfaitairement, le montant dû est le même quel que soit la durée de présence.

Nous vous remercions par avance de votre coopération au bon fonctionnement de ce service.